



Accident sans control technique

Par **cacahuete**, le **10/11/2010 à 22:50**

Bonjour, j'ai eu un accident, c'était le soir, je roulai sur la route quand un chien était sur ma voie, je n'ai pu l'éviter. Je l'ai pris de pleine face, et le chien était assez gros ce qui a enfoncé le devant de ma voiture. Ayant peur je ne me suis pas arrêté sur une nationale toute seule. Je me suis arrêté au village d'après. J'ai appelé mon copain qui est venu voir l'état de ma voiture (tout l'avant enfoncé). Mon copain veut aller voir le propriétaire du chien, pour faire marcher son assurance mais malheureusement contrôle technique dépassé. Est-ce que l'assurance fonctionne ? merci

Par **Tisuisse**, le **10/11/2010 à 22:56**

Bonjour, Le fait que le véhicule n'ait pas passé le contrôle technique n'a strictement rien à voir avec votre accident. Le propriétaire du chien est présumé responsable des dégâts causés par son animal, que ce dernier se soit "égaré ou échappé" importe peu (article 1385 du code civil). Donc, le propriétaire a tout intérêt à faire une déclaration à son assurance habitation car c'est inclus dans sa garantie Responsabilité Civile.

Par **cacahuete**, le **10/11/2010 à 23:11**

ça me rassure un peu je vous remercie pour cette réponse bonne soirée

Par **mimi493**, le **11/11/2010 à 03:48**

Il n'y a pas défaut de maîtrise du véhicule ? Elle aurait du le voir et s'arrêter (si ça avait été un gosse ?)
Ce n'est pas au propriétaire du chien d'avoir une indemnisation ?

Par **chaber**, le **11/11/2010 à 07:22**

Bonjour,
Tisuisse a entièrement raison. L'article du code civil est clair à ce sujet.
La notion de maîtrise de véhicule n'existe pas pour un animal domestique errant. Aucune indemnisation n'est prévue pour le propriétaire du chien.
Par contre, l'expert devra avertir la préfecture si votre véhicule ne correspond pas à certains critères de sécurité selon la loi à effet d'avril 2009

Par **cloclo7**, le **11/11/2010 à 14:51**

a l'attention de mimi
il y a une faute du propriétaire du chien qui ne doit pas laisser divaguer son chien, sa responsabilité est engagée

Par **cacahuete**, le **24/11/2010 à 08:29**

bonjour,
merci pour votre aide chaber et cloclo
bonne journée